



EN RÉGION, LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT EST OMNIPRÉSENT ET REND VULNÉRABLE LES ESPACES FORESTIERS. 82 % DES COMMUNES DE LA RÉGION SONT IDENTIFIÉES COMME SENSIBLES À CE RISQUE. CE DERNIER EST ACCENTUÉ PAR LES CONDITIONS CLIMATIQUES, LES DÉFAUTS DE DÉBROUSSAILLEMENT ET LA PROXIMITÉ AVEC DES ZONES D'ACTIVITÉS HUMAINES.

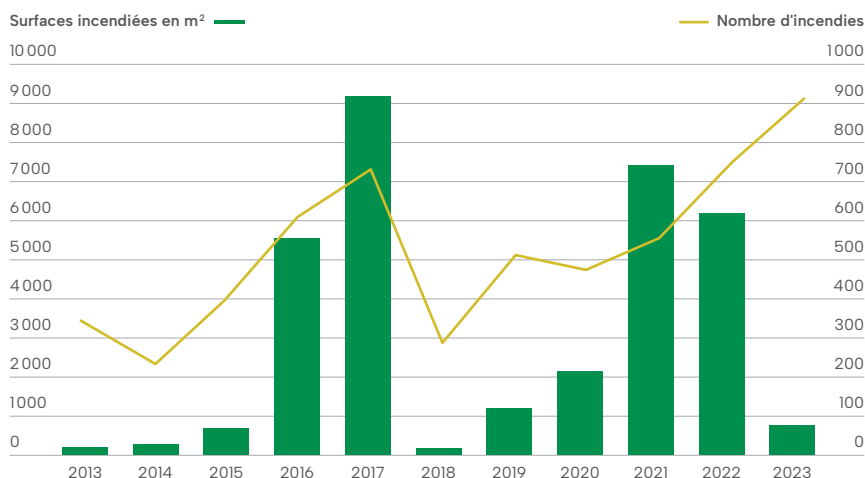
Un nombre de départ de feux croissant

En 2023, la surface incendiée a atteint 865 hectares pour 910 départs de feu, soit une baisse importante des surfaces brûlées par rapport aux années précédentes. Le nombre de départ de feu est quant à lui en hausse significative de plus de 63 % entre 2021 et 2023. La stratégie de lutte contre les feux naissants peut expliquer la limite de propagation de ces derniers.

NOMBRE D'INCENDIE ET D'HECTARES BRÛLÉS ENTRE 2013 ET 2023

La surface incendiée varie fortement selon les départements, liée à des feux ponctuels et importants. Ainsi, 82 % de la surface brûlée est attribuable à seulement 0,7 % du nombre d'incendies entre 2013 et 2023.

Le Var et les Bouches-du-Rhône sont en moyenne les plus touchés, avec sur les dix dernières années, 10 004 hectares brûlés dans les Bouches-du-Rhône (avec 2 663 ha brûlés lors du feu de Rognac) et 15 689 hectares dans le Var (avec 6 832 hectares brûlés lors du feu de Gonfaron).



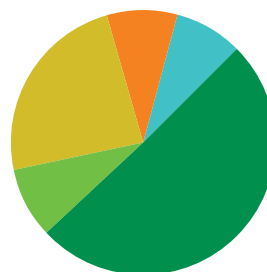
CHIFFRES CLÉS 2023

60 % des habitants vivent à moins de 200 mètres d'une forêt

92 % des feux d'origine humaine

82 % des communes concernées par la réglementation sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

LES CAUSES CONNUES DES DÉPARTS DE FEUX EN 2023



- 263** Involontaire (particulier)
- 46** Involontaire (travaux)
- 124** Malveillance
- 44** Accident
- 43** Foudre

En 2023, 92 % des incendies dont la cause est connue sont liés aux activités humaines, contre 83 % en 2013.

Les incendies de 2023 sont principalement involontaires (58 %), contre 41 % en 2013. Les actes de malveillance, la foudre et les accidents constituent des causes secondaires en 2023, alors qu'en 2013, la malveillance était la cause principale (33 %).

● Prévention du risque feu de forêt

Afin de prévenir les incendies 3 principaux outils sont mis en place dans la région :

• LE PDPFCI

Chaque département de la région est doté d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI). Ce dernier comprend une évaluation de la stratégie de prévention et de surveillance des incendies, une description du dispositif de surveillance et des moyens de lutte disponibles, une analyse des incendies passés, ainsi qu'une orientation des objectifs prioritaires. Il est décliné en Plan de Massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) et en Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) afin de programmer la création et l'entretien des équipements de lutte nécessaire (piste, citernes...).

• LE PPRIF

Le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) est un outil de prévention spécifique permettant la prise en compte des risques naturels d'incendie dans l'aménagement du territoire. En 2023, 126 communes disposent d'un PPRIF prescrit mais non approuvé et 91 d'un PPRIF prescrit et approuvé.

• LES OLD

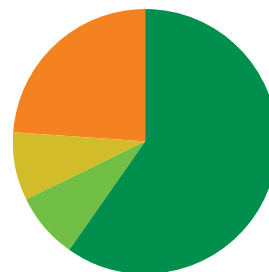
En complément, les obligations légales de débroussaillage sont également un moyen de prévention des départs d'incendie et d'autoprotection. Les bâtis et voies ouvertes à la circulation publique à moins de 200m des espaces forestiers sont soumis à débroussaillage obligatoire dont les caractéristiques dépendent des départements. 93% des communes de la région sont soumises à cette réglementation. Parmi elles, 78 communes sont soumises aux OLD sur plus de 50% de leur territoire communal. En région 64% de la région est soumise à la réglementation des OLD. Entre 2023 et 2024, la réglementation a été appliquée sur 307 nouvelles communes dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

PART DES SURFACES SOUMISES AUX OLD PAR COMMUNE DANS LA RÉGION EN 2023

BDIFF 2018- 2023, Prométhée 2013-2022, BD Topo
IFN Cycle 3, IGNF débroussaillage



LES ACTIVITÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC EN FORÊT EN 2023



Les zones forestières et les activités anthropiques sont étroitement liées, avec à la fois les voies de circulation, les activités humaines et les zones urbaines localisées à proximité immédiate ou à l'intérieur des massifs forestiers. Ainsi, 62% de la population se trouve à moins de 200m d'un espace forestier. 420 activités accueillant du public en forêt sont recensées dans la région.

